



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**SPECIAL N ° 46 - MAI 2014**

# SOMMAIRE

## **Direction Départementale des Territoires et de la Mer**

### **Service environnement forêt sécurité routière**

Arrêté N °2014148-0009 - Arrêté préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour une ou plusieurs espèces ci- après : cerf, chevreuil, daim, isard et mouflon sur les territoires de chasse des Pyrénées- Orientales .....	1
---	---



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

## **Arrêté n °2014148-0009**

signé par  
Autres

le 28 Mai 2014

**Direction Départementale des Territoires et de la Mer  
Service environnement forêt sécurité routière  
Développement durable Nature et biodiversité Chasse**

Arrêté préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour une ou plusieurs espèces ci- après : cerf, chevreuil, daim, isard et mouflon sur les territoires de chasse des Pyrénées- Orientales

## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Environnement, Forêt  
et Sécurité Routière

Unité Biodiversité,  
Développement Durable  
et Nature

Dossier suivi par :  
Marc GARIOU-POUILLAS

☎ : 04.68.51.95.36  
☎ : 04.68.51.95.95  
✉ : marc.gariou-pouillas  
@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le **28 MAI 2014**

ARRETE PREFECTORAL n°  
portant attribution de plans de chasse individuels pour  
une ou plusieurs espèces ci-après : cerf, chevreuil,  
daim, isard et mouflon sur les territoires de chasse des  
Pyrénées-Orientales.

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES  
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 425-6 à 13 et R.425-1-1 à 13,
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,
- Vu l'arrêté ministériel du 22 janvier 2009 modifié relatif à la mise en oeuvre du plan de chasse et au marquage du gibier,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2009051-13 du 20 février 2009 portant approbation du schéma départemental de gestion cynégétique des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2010004-34 du 4 janvier 2010 portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2013084-0002 du 25 mars 2013 portant délégation de signature à Monsieur Francis CHARPENTIER, directeur départemental des territoires et de la mer,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014148-0001 du 28 mai 2014 fixant les minima et maxima des plans de chasse pour la saison 2014/2015 dans le département des Pyrénées-Orientales,
- Vu l'arrêté préfectoral n°2014148-0008 du 28 mai 2014 relatif à l'ouverture et à la clôture de la chasse pour la saison 2014/2015 dans le département des Pyrénées-Orientales,
- Vu la décision de délégation de signature du 25 mars 2013 pour l'application de l'arrêté préfectoral n°2013084-0002 du 25 mars 2013, portant délégation de signature à Monsieur Frédéric ORTIZ, chef du service de l'environnement, de la forêt et de la sécurité routière,

Vu l'avis de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage en sa séance du 29 avril 2014,

Considérant que le plan de chasse tend à assurer le développement durable des populations de gibier et à préserver leurs habitats, en conciliant les intérêts agricoles, sylvicoles et cynégétiques,

Considérant l'évaluation des effectifs des différentes populations d'espèces de grands gibiers réalisée par la fédération départementale des chasseurs,

Considérant la nécessité de maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique,

## **ARRETE**

### **Article 1er : Bénéficiaires :**

Les bénéficiaires de plans de chasse individuels, sur les territoires dont ils sont détenteurs du droit de chasse, figurent aux annexes 1 (liste globale des bénéficiaires) et 2 (attributions individuelles) du présent arrêté.

### **Article 2 : Espèces, modes, périodes et jours de chasse :**

Les éléments concernant les espèces, les modes, les périodes et les jours de chasse autorisés figurent sur les autorisations individuelles de chaque bénéficiaire de plans de chasse, à l'annexe 2.

### **Article 3 : Modalités pratiques :**

#### **- Marquage et transport :**

Tout animal abattu est, préalablement à tout transport et sur les lieux même de sa capture, muni du dispositif de marquage réglementaire, à la diligence et sous la responsabilité du bénéficiaire du plan de chasse individuel.

Toutefois, dans le cas où un dispositif de pré-marquage est attribué, sa mise en place est effectuée, à la diligence et sous la responsabilité de son détenteur, préalablement à tout transport et sur les lieux mêmes de la capture de l'animal. Le marquage définitif intervient le jour même et avant tout partage de l'animal.

Dans le cas où le titulaire d'un plan de chasse partage un animal, les morceaux ne peuvent être transportés qu'accompagnés chacun d'une attestation établie par le bénéficiaire du plan sous sa responsabilité, sauf pour les titulaires d'un permis de chasser valide pendant la période de chasse.

#### **- Suivi des prélèvements :**

En cours des périodes de chasse autorisées, une analyse des prélèvements par sexe/ratio pour chacune des espèces peut-être réalisée afin de redéfinir éventuellement celui-ci.

A des fins de contrôle, les bénéficiaires de plans de chasse individuels adressent à la fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales les cartes de prélèvements renseignées aux trois dates suivantes : le 30 novembre 2013, le 31 janvier 2014 et le 1er mars 2014. L'ensemble des cartes de prélèvements renseignées ainsi que les cartes de prélèvements et les bracelets non utilisés doivent être transmis au plus tard le 10 mars 2014.

#### **- Suivi sanitaire :**

Tout animal abattu présentant des signes extérieurs de maladie, déficient ou d'une maigreur extrême doit être remis, non vidé, par le bénéficiaire du plan de chasse individuel à la fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales dans les 24 heures suivant sa capture, laquelle fera procéder si nécessaire aux analyses appropriées.


Seul le respect de cette procédure permettra le remplacement du bracelet attribué.

**Article 4:** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

**Article 5 :** Les personnes énumérées ci-dessous sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales :

Le secrétaire général de la préfecture,  
Le sous-préfet de Céret,  
Le sous-préfet de Prades,  
Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
Le directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts,  
Le chef du service départemental de l'Office national de chasse et de la faune sauvage,  
Le commandant du groupement de gendarmerie,  
Les maires des communes concernées,

Le Chef du Service Environnement,  
Forêt, Sécurité Routière,



**Frédéric ORTIZ**

## Liste globale des bénéficiaires de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

Références Territoires	Communes concernées		Observations	Bénéficiaires plan de chasse	
	Communes principales	Communes secondaires			
66.001.01	L'ALBERE			Chasse Privée	L'ALBÉRIENNE
66.003.01	AMELIE LES BAINS PALALDA			A.C.C.A.	AMÉLIE LES BAINS
66.004.01	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.02	LES ANGLÉS	LA LLAGONNE, REAL		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.03	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE, MATEMALE, PUYVALADOR, REAL		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.03.PRE*	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE, MATEMALE, PUYVALADOR, REAL		A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.04	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE, MATEMALE, PUYVALADOR, REAL	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CAPCIR
66.004.04.PRE*	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, LA LLAGONNE, MATEMALE, PUYVALADOR, REAL	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CAPCIR
66.006.01	ANSIGNAN	LANSAC, PLANEZES, RASIGUERES		A.I.C.A.	ROQUEMOULADE
66.006.02	CARAMANY		Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	ROQUEMOULADE
66.008.01	ARGELES SUR MER			A.C.C.A.	ARGELÈS SUR MER
66.009.01	ARLES SUR TECH			A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
66.009.02	ARLES SUR TECH			A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
66.009.03	ARLES SUR TECH		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	ARLES SUR TECH
66.010.01	AYGUATEBIA TALAU	CAUDIES DE CONFLENT		A.I.C.A.	GARROTXES
66.010.01.PRE*	AYGUATEBIA TALAU			A.I.C.A.	GARROTXES
66.010.02	AYGUATEBIA TALAU	CAUDIES DE CONFLENT	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	GARROTXES
66.013.01	BAILLESTAVY			A.C.C.A.	BAILLESTAVY
66.013.02	BAILLESTAVY	FINESTRET, GLORIANES		Chasse Privée	COULET JEAN CLAUDE
66.013.03	BAILLESTAVY			Chasse Privée	CHASSE ET LOISIR 66
66.013.04	BAILLESTAVY			Chasse Privée	MAS BAULET
66.016.01	BANYULS SUR MER			A.C.C.A.	BANYULS SUR MER
66.018.01	LA BASTIDE			A.C.C.A.	BASTIDE (LA)
66.018.02	LA BASTIDE		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	BASTIDE (LA)
66.018.03	LA BASTIDE			Chasse Privée	GOLAUD-LOHEZ
66.018.04	LA BASTIDE			Chasse Privée	DAVIES TEFFREY
66.019.01	BELESTA			A.C.C.A.	BÉLESTA
66.020.01	BOLQUERE			A.I.C.A.	MONT-LOUIS
66.020.01.PRE*	BOLQUERE			A.I.C.A.	MONT-LOUIS
66.022.01	BOULE D'AMONT			A.C.C.A.	BOULE D'AMONT
66.023.01	BOULETERNERE	BOULE D'AMONT, CASEFABRE		A.C.C.A.	BOULETERNERRE
66.024.01	LE BOULOU			A.C.C.A.	BOULOU (LE)
66.029.01	CAIXAS			A.C.C.A.	CAIXAS
66.030.01	CALCE			A.C.C.A.	CALCE
66.032.01	CALMEILLES			A.C.C.A.	CALMEILLES
66.032.02	CALMEILLES			Chasse Privée	MAS BAUX
66.033.01	CAMELAS			A.C.C.A.	CAMÉLAS
66.034.01	CAMPOME			A.C.C.A.	CAMPOME
66.034.02	CAMPOME		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	CAMPOME
66.035.01	CAMPOUSSY			A.C.C.A.	CAMPOUSSY
66.035.02	CAMPOUSSY			Chasse Privée	BAUBY LAURENT
66.036.01	CANAVEILLES			A.C.C.A.	CANAVEILLES



66.036.01.PRE*	CANAVEILLES			A.C.C.A.	CANAVEILLES
66.039.01	CARAMANY			A.C.C.A.	CARAMANY
66.040.01	CASEFABRE			A.C.C.A.	CASEFABRE
66.041.01	CASES DE PENE			A.C.C.A.	CASES DE PENE
66.042.01	CASSAGNES			A.C.C.A.	CASSAGNES
66.044.01	CASTELNOU			A.C.C.A.	CASTELNOU
66.044.03	CASTELNOU			Chasse Privée	CHASSE ET LOISIR 66
66.045.01	CATLLAR			A.C.C.A.	CATLLAR
66.045.02	CATLLAR		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	CATLLAR
66.046.01	CAUDIÈS DE FENOUILLEDES			A.C.C.A.	CAUDIÈS DE FENOUILLEDES
66.049.01	CERET			A.C.C.A.	CÉRET
66.049.02	CERET		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	CÉRET
66.053.01	COLLIOURE			A.C.C.A.	COLLIOURE
66.054.01	CONAT			A.C.C.A.	CONAT
66.054.02	CONAT		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	CONAT
66.055.01	CORBÈRE			A.C.C.A.	CORBÈRE
66.056.01	CORBÈRE LES CABANES			A.C.C.A.	CORBÈRE LES CABANES
66.057.01	CORNEILLA DE CONFLENT			A.C.C.A.	CORNEILLA DE CONFLENT
66.060.01	CORSAVY			A.C.C.A.	CORSAVY
66.060.02	CORSAVY		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	CORSAVY
66.061.01	COUSTOUGES			A.C.C.A.	COUSTOUGES
66.061.02	COUSTOUGES			Chasse Privée	VERGES JEAN LUC
66.063.01	LES CLUSES			A.C.C.A.	CLUSES (LES)
66.067.01	ERR			A.C.C.A.	ERR
66.068.01	ESCARO			A.C.C.A.	ESCARO
66.069.01	ESPIRA DE L'AGLY			A.C.C.A.	ESPIRA DE L'AGLY
66.069.02	ESPIRA DE L'AGLY			Chasse Privée	TERRAIN MILITAIRE C.P.I.S
66.071.01	ESTAGEL			A.C.C.A.	ESTAGEL
66.072.01	ESTAVAR			A.C.C.A.	ESTAVAR
66.073.01	ESTOHER	CASTEIL, CODALET, ESPIRA DE CONFLENT, FILLOLS, FINESTRET, JOCH, MARQUIXANES, RIGARDA, TAURINYA		A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
66.073.02	ESTOHER	BAILLESTAVY, FILLOLS, FINESTRET, JOCH, TAURINYA		A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
66.073.03	ARBOUSSOLS			A.I.C.A.	GRAND CONFLENT
66.074.01	EUS			A.C.C.A.	EUS
66.074.02	EUS		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	EUS
66.075.01	EYNE			A.C.C.A.	EYNE
66.076.01	FELLUNS			A.I.C.A.	MATASSA
66.076.02	FELLUNS		Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	MATASSA
66.077.01	FENOUILLET			A.C.C.A.	FENOUILLET
66.077.02	FENOUILLET		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	FENOUILLET
66.079.01	FINESTRET			Chasse Privée	CRASTRES GEORGES
66.080.01	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.02	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.02.PRE*	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.03	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.04	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA

66.080.05	FONTPEDROUSE			A.I.C.A.	CARANÇA
66.080.06	FONTPEDROUSE		Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CARANÇA
66.081.01	FONTRABIOUSE			A.C.C.A.	FONTRABIOUSE
66.083.01	FOSSE	SAINT MARTIN		A.I.C.A.	UNION
66.083.02	FOSSE	SAINT MARTIN, VIRA	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	UNION
66.083.03	FOSSE	SAINT MARTIN, VIRA		A.I.C.A.	UNION
66.083.04	FOSSE	SAINT MARTIN, VIRA	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	UNION
66.084.01	FOURQUES			A.C.C.A.	FOURQUES
66.085.02	FUILLA			A.C.C.A.	FUILLA
66.085.03	FUILLA		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	FUILLA
66.086.01	GLORIANES			A.C.C.A.	GLORIANES
66.086.02	GLORIANES			Chasse Privée	ANJORAN GILLES
66.086.03	GLORIANES			Chasse Privée	MAS NOU
66.088.01	ILLE SUR TET			A.C.C.A.	ILLE SUR TÊT
66.091.01	LAMANERE			A.C.C.A.	LAMANÈRE
66.093.01	LAROQUE DES ALBERES			A.C.C.A.	LAROQUE DES ALBERES
66.095.01	LATOURE DE CAROL			A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.095.02	LATOURE DE CAROL			A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.095.03	LATOURE DE CAROL			A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.095.04	LATOURE DE CAROL		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	LATOURE DE CAROL
66.096.01	LATOURE DE FRANCE			A.C.C.A.	LATOURE DE FRANCE
66.097.02	LESQUERDE			A.C.C.A.	LESQUERDE
66.097.03	LESQUERDE		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	LESQUERDE
66.100.01	LLO			A.C.C.A.	LLO
66.102.01	MANTET			A.C.C.A.	MANTET
66.104.01	CLARA			A.I.C.A.	CLARA/LOS MASOS
66.104.02	CLARA		Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CLARA/LOS MASOS
66.106.01	MAUREILLAS LAS ILLAS			A.C.C.A.	MAUREILLAS LAS ILLAS
66.106.02	MAUREILLAS LAS ILLAS			Chasse Privée	QUINTANE KARINE
66.106.03	MAUREILLAS LAS ILLAS			Chasse Privée	QUINTANE M ET N
66.107.01	MAURY			A.C.C.A.	MAURY
66.108.01	MILLAS			A.C.C.A.	MILLAS
66.109.01	MOLITG LES BAINS	MOSSET		A.C.C.A.	MOLITG LES BAINS
66.109.02	MOLITG LES BAINS		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	MOLITG LES BAINS
66.111.01	MONTALBA LE CHÂTEAU			A.C.C.A.	MONTALBA LE CHÂTEAU
66.111.02	MONTALBA LE CHÂTEAU		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	MONTALBA LE CHÂTEAU
66.112.01	MONTAURIOL			A.C.C.A.	MONTAURIOL
66.113.01	MONTBOLO			A.C.C.A.	MONTBOLO
66.115.01	MONTESQUIEU DES ALBERES			A.C.C.A.	MONTESQUIEU LES ALBÈRES
66.116.01	MONTFERRER			A.C.C.A.	MONTFERRER
66.116.02	MONTFERRER			Chasse Privée	LES AMIS DE CAN FIGUÈRES
66.118.01	MONTNER			A.C.C.A.	MONTNER
66.119.01	MOSSET			A.C.C.A.	MOSSET
66.119.02	MOSSET		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	MOSSET
66.119.04	MOSSET			Chasse Privée	COMMUNE DE MOSSET
66.119.05	MOSSET			Chasse Privée	COBAZET

66.119.06	MOSSET			Chasse Privée	TRIADO CHRISTIAN
66.119.07	MOSSET			Chasse Privée	GAZE ERIC
66.119.08	MOSSET			Chasse Privée	VILACECA PAUL HENRI
66.119.09	MOSSET			Chasse Privée	GUIBERT CHARLOTTE
66.120.02	NAHUJA	SAINTE LEOCADIE		A.I.C.A.	POJUMENTI
66.121.01	NEFIACH			A.C.C.A.	NÉFIACH
66.122.01	NOHEDES	RIA SIRACH		A.I.C.A.	LE CAILLAN
66.122.02	NOHEDES	RIA SIRACH		A.I.C.A.	LE CAILLAN
66.122.03	NOHEDES	RIA SIRACH		A.I.C.A.	LE CAILLAN
66.123.01	NYER			A.C.C.A.	NYER
66.123.02	NYER			Chasse Privée	RESERVE NATURELLE DE NYER
66.124.01	FONT ROMEU ODEILLO VIA			A.C.C.A.	FONT ROMEU
66.124.01.PRE*	FONT ROMEU ODEILLO VIA			A.C.C.A.	FONT ROMEU
66.124.02	FONT ROMEU ODEILLO VIA			Chasse Privée	TERRITOIRE LLIVIA FDC 66
66.124.03			Réserve de chasse et faune sauvage	Chasse Privée	TERRITOIRE LLIVIA FDC 66
66.124.04.PRE*	FONT ROMEU ODEILLO VIA		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	FONT ROMEU
66.125.01	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA		A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
66.125.02	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA		A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
66.125.03	OLETTE	JUJOLS, SERDINYA	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	HAUT CONFLENT
66.125.05	AYGUATEBIA TALAU			Chasse Privée	TUÉVOL
66.125.05.PRE*	AYGUATEBIA TALAU			Chasse Privée	TUÉVOL
66.126.01	OMS			A.C.C.A.	OMS
66.127.01	OPOUL PERILLOS			A.C.C.A.	OPOUL PÉRILOS
66.128.01	OREILLA			A.C.C.A.	OREILLA
66.128.01.PRE*	OREILLA			A.C.C.A.	OREILLA
66.128.02	OREILLA		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	OREILLA
66.130.01	OSSEJA	VALCEBOLLERE		A.C.C.A.	OSSEJA
66.132.01	PALAU DE CERDAGNE			A.C.C.A.	PALAU DE CERDAGNE
66.137.01	LE PERTHUS			A.C.C.A.	LE PERTHUS
66.139.01	PEZILLA DE CONFLENT			A.C.C.A.	PÉZILLA DE CONFLENT
66.140.01	PEZILLA LA RIVIERE			A.C.C.A.	PÉZILLA LA RIVIÈRE
66.142.01	PLANES			A.C.C.A.	PLANÈS
66.147.01	PORTE PUYSMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR		A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.02	PORTE PUYSMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, BOURG MADAME, DORRES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR		A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.03	PORTE PUYSMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR		A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.04	PORTE PUYSMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.05	PORTE PUYSMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.06	PORTE PUYSMORENS		Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.147.16	PORTE PUYSMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, DORRES, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR	Réserve de chasse et faune sauvage	A.I.C.A.	CARLIT/CAMPCARDOS
66.148.01	PORT VENDRES			A.C.C.A.	PORT VENDRES

66.149.01	PRADES			A.C.C.A.	PRADES
66.150.01	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			A.C.C.A.	PRATS DE MOLLO
66.152.01	PRUGNANES			A.C.C.A.	PRUGNANES
66.152.02	PRUGNANES		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	PRUGNANES
66.153.01	PRUNET ET BELPUIG			A.C.C.A.	PRUNET ET BELPUIG
66.155.02	PY			Chasse Privée	S.C.F EUREUIL
66.155.04	PY			A.C.C.A.	PY
66.156.01	RABOUILLET			A.C.C.A.	RABOUILLET
66.156.02	RABOUILLET		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	RABOUILLET
66.157.01	RAILLEU			A.C.C.A.	RAILLEU
66.157.01.PRE*	RAILLEU			A.C.C.A.	RAILLEU
66.157.02	RAILLEU		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	RAILLEU
66.160.01	REYNES			A.C.C.A.	REYNÈS
66.160.02	REYNES			Chasse Privée	MAS PARER
66.160.03	REYNES		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	REYNÈS
66.165.01	RODES			A.C.C.A.	RODES
66.166.01	SAHORRE			A.C.C.A.	SAHORRE
66.166.02	SAHORRE			A.C.C.A.	SAHORRE
66.166.03	SAHORRE			A.C.C.A.	SAHORRE
66.167.01	SAILLAGOUSE			A.C.C.A.	SAILLAGOUSE
66.169.01	SAINT ARNAC			A.C.C.A.	SAINT ARNAC
66.170.01	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE			A.C.C.A.	SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE
66.178.01	SAINT JEAN PLA DE CORTS			A.C.C.A.	SAINT JEAN PLA DE CORTS
66.179.01	SAINT LAURENT DE CERDANS			A.C.C.A.	SAINT LAURENT DE CERDANS
66.183.01	SAINT MARSAL			A.C.C.A.	SAINT MARSAL
66.183.02	SAINT MARSAL		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	SAINT MARSAL
66.185.01	SAINT MICHEL DE LLOTES			A.C.C.A.	SAINT MICHEL DE LLOTES
66.187.01	SAINT PAUL DE FENOUILLET			A.C.C.A.	SAINT PAUL DE FENOUILLET
66.187.02	SAINT PAUL DE FENOUILLET		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	SAINT PAUL DE FENOUILLET
66.188.01	SAINT PIERRE DELS FORCATS			A.C.C.A.	SAINT PIERRE DELS FORCATS
66.190.01	SALSES LE CHATEAU			A.C.C.A.	SALSES LE CHÂTEAU
66.191.01	SANSA			A.C.C.A.	SANSA
66.191.01.PRE*	SANSA			A.C.C.A.	SANSA
66.191.02	SANSA		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	SANSA
66.194.01	SERRALONGUE			A.C.C.A.	SERRALONGUE
66.196.01	SOREDE			A.C.C.A.	SORÈDE
66.197.01	SOUANYAS			A.C.C.A.	SOUANYAS
66.198.01	SOURNIA			A.C.C.A.	SOURNIA
66.198.02	SOURNIA		Réserve de chasse et faune sauvage	A.C.C.A.	SOURNIA
66.199.01	TAILLET			A.C.C.A.	TAILLET
66.202.01	TARERACH			A.C.C.A.	TARERACH
66.203.01	TAULIS			A.C.C.A.	TAULIS
66.205.01	TAUTAVEL			A.C.C.A.	TAUTAVEL
66.206.01	LE TECH			A.C.C.A.	TECH (LE)

66.206.02	LE TECH			Chasse Privée	CASSE JEAN PIERRE
66.207.01	TERRATS			A.C.C.A.	TERRATS
66.210.01	PASSA	LLAURO, TRESSERRE		A.I.C.A.	THUIR
66.211.01	TORDERES			A.C.C.A.	TORDÈRES
66.215.01	TREVILLACH			A.C.C.A.	TRÉVILLACH
66.216.01	TRILLA			A.C.C.A.	TRILLA
66.219.01	URBANYA	NOHEDES		A.C.C.A.	URBANYA
66.220.01	VALCEBOLLERE			A.C.C.A.	VALCEBOLLERE
66.221.01	VALMANYA			A.C.C.A.	VALMANYA
66.222.01	VERNET LES BAINS			A.C.C.A.	VERNET LES BAINS
66.230.01	VINCA			A.C.C.A.	VINÇA
66.231.01	VINGRAU			A.C.C.A.	VINGRAU
66.233.01	VIVES			A.C.C.A.	VIVÈS
66.233.02	VIVES			Chasse Privée	SAQUE JOSÉ
66.ALB.1	LAROQUE DES ALBERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.ALB.2	SOREDE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAG.1	SALSÈS LE CHÂTEAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAG.2	OPOUL PERILLOS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAG.3	VINGRAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAR.1	LA LLAGONNE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAR.1.PRE	LA LLAGONNE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAR.2	LES ANGLÈS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BAR.2.PRE*	LES ANGLÈS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.1	FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.2	FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.3	VIRA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.4	VIRA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BOH.5	FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BVA.1	MONTBOLO			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.BVA.2	ARLES SUR TECH			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAL.1	THUES ENTRE VALLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.10	BAILLESTAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.11	VALMANYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.12	VALMANYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.13	CASTEIL	LA PRESTE, TAURINYA, LE TECH, VALMANYA, VERNET LES BAINS		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.3	CASTEIL			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.4	VERNET LES BAINS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.5	FILLOLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

66.CAN.6	TAURINYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.7	CLARA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.8	ESTOHER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAN.9	ESTOHER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.carlit.sanitaire	PORTE PUYMORENS	ANGOUSTRINE VILLENEUVE DES ESCALDES, EGAT, ENVEITG, PORTA, TARGASSONNE, UR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAS.1	MOSSET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAS.4	MOLITG LES BAINS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAS.5	EUS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.1/2	FORMIGUERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.1/2.PRE	FORMIGUERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.3	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, PUYVALADOR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.3.PRE*	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, PUYVALADOR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.4	FORMIGUERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.4.PRE*	FORMIGUERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.5	FONTRABIOUSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CAY.5.PRE*	FONTRABIOUSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CDP.1	SANSA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CDP.2	SANSA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CDP.3	REAL			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CER.1	CERBERE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CLR.1	AYGUATEBIA TALAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CLR.1.PRE	AYGUATEBIA TALAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CLR/CDL.1	AYGUATEBIA TALAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CLR/CDL/1.PRE*	AYGUATEBIA TALAU			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.1	SOUANYAS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.10	VERNET LES BAINS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.11	CASTEIL			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.12	SAHORRE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.2	ESCARO			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.3	FUILLA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.4	SERDINYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.5	CORNEILLA DE CONFLENT			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.8	CLARA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COF.9	FILLOLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

66.COT.1	SERDINYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.COT.2	VILLEFRANCHE DE CONFLENT			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.1	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, PUYVALADOR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.1.PRE*	LES ANGLÉS	FORMIGUERES, PUYVALADOR		O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.2	LA CABANASSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.CRA.3	EYNE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.ENT.1	THUES ENTRE VALLS			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.ENT.2	NYER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FED.1	CAMPOUSSY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FED.2	SOURNIA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FED.5	RABOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FPD.3	FONTPEDROUSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FPD.3.PRE*	FONTPEDROUSE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FPD.4	CANAVEILLES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FRU.1	FONT ROMEU ODEILLO VIA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FRU.1.PRE*	FONT ROMEU ODEILLO VIA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.FRU.2.PRE*	FONT ROMEU ODEILLO VIA		Réserve de chasse et faune sauvage	O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.10	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.11	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.12	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.2	CORSAVY			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.3	MONTFERRER			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.4	LE TECH			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.5	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.6	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.7	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.8	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.HVA.9	PRATS DE MOLLO LA PRESTE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.MAG.1	CAUDIES DE FENOUILLEDES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.MAG.2	SAINT PAUL DE FENOUILLET			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.NUR.2	NOHEDES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.NUR.3	URBANYA			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.REA.1	TORDERES			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
66.TES.1	ESCARO			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT

66.TES.2	SAHORRE			O.N.F.	OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT
----------	---------	--	--	--------	-----------------------------

\* *Territoire en Plan de Chasse de Régulation Exceptionnel*



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.001.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée L'ALBÉRIENNE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.001.01/Chasse Privée L'ALBÉRIENNE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1000 à 1003	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.003.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. AMÉLIE LES BAINS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	18	500 à 517	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	11	262 à 272	
Mouflon indéterminé	11	300 à 310	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.003.01/A.C.C.A. AMÉLIE LES BAINS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1004 à 1011	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.004.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	518 à 524	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	5	273 à 277	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.004.01/A.I.C.A. CAPCIR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.004.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4000	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	9	525 à 533	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	4	278 à 281	
Mouflon indéterminé	2	311 à 312	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.004.02/A.I.C.A. CAPCIR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.004.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.004.03/A.I.C.A. CAPCIR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	19	6000 à 6018	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	27	6300 à 6326	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	100	6600 à 6699	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	36	7700 à 7735	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	36	8200 à 8235	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	43	1012 à 1054	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage	12	3700 à 3711	Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.004.03.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.004.03.PRE/A.I.C.A. CAPCIR/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6019	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6327 à 6329	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	20	6700 à 6719	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	6	7736 à 7741	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.004.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.004.04/A.I.C.A. CAPCIR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6020 à 6023	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6330 à 6335	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	22	6720 à 6741	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	8	7742 à 7749	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1055 à 1066	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.004.04.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CAPCIR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.004.04.PRE/A.I.C.A. CAPCIR/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6024	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6336	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	9	6742 à 6750	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	7750 à 7752	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.006.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. ROQUEMOULADE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.006.01/A.I.C.A. ROQUEMOULADE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	24	1067 à 1090	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.006.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. ROQUEMOULADE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.006.02/A.I.C.A. ROQUEMOULADE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1091 à 1094	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.008.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARGELÈS SUR MER**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.008.01/A.C.C.A. ARGELÈS SUR MER/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	1095 à 1104	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.009.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPYR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	534 à 537	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	3	282 à 284	
Mouflon indéterminé	2	313 à 314	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.009.01/A.C.C.A. ARLES SUR TECH/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	25	1105 à 1129	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.009.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.009.02/A.C.C.A. ARLES SUR TECH/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7753	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.009.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ARLES SUR TECH**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPYR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	538	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	1	285	
Mouflon indéterminé	1	315	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.009.03/A.C.C.A. ARLES SUR TECH/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPYR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	1130	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.010.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.010.01/A.I.C.A. GARROTXES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	20	6025 à 6044	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	16	6337 à 6352	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	63	6751 à 6813	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	20	7754 à 7773	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	45	8236 à 8280	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	22	1131 à 1152	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.010.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.010.01.PRE/A.I.C.A. GARROTXES/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6353 à 6355	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	29	6814 à 6842	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	6	7774 à 7779	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.010.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GARROTXXES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.010.02/A.I.C.A. GARROTXXES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6045 à 6047	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6356 à 6357	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	8	6843 à 6850	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	7780 à 7782	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.013.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BAILLESTAVY**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.013.01/A.C.C.A. BAILLESTAVY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	11	1153 à 1163	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.013.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COULET JEAN CLAUDE**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4001	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4800	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.013.02/Chasse Privée COULET JEAN CLAUDE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	1164 à 1169	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.013.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.013.03/Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	1170	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.013.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS BAULET**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.013.04/Chasse Privée MAS BAULET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	1171	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.016.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BANYULS SUR MER**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.016.01/A.C.C.A. BANYULS SUR MER/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	1172 à 1177	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.018.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BASTIDE (LA)**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4002 à 4005	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	4801 à 4802	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.018.01/A.C.C.A. BASTIDE (LA)/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	22	1178 à 1199	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.018.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BASTIDE (LA)**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.018.02/A.C.C.A. BASTIDE (LA)/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	1200 à 1201	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.018.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GOLAUD-LOHEZ**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4006	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4803	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1202 à 1205	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.018.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée DAVIES TEFFREY**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.018.04/Chasse Privée DAVIES TEFFREY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	1206 à 1215	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.019.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BÉLESTA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.019.01/A.C.C.A. BÉLESTA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	1216 à 1225	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.020.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MONT-LOUIS**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4007	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.020.01/A.I.C.A. MONT-LOUIS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6048 à 6049	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6358 à 6360	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	12	6851 à 6862	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	5	7783 à 7787	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1226 à 1237	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.020.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MONT-LOUIS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.020.01.PRE/A.I.C.A. MONT-LOUIS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04.REGULATION-CAMPCARDOS/CARLIT LA CALME REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6050 à 6051	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6361	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	4	6863 à 6866	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7788 à 7789	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.022.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULE D'AMONT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.022.01/A.C.C.A. BOULE D'AMONT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	17	1238 à 1254	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.023.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULETERNERRE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.023.01/A.C.C.A. BOULETERNERRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	8	1255 à 1262	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.024.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. BOULOU (LE)**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.024.01/A.C.C.A. BOULOU (LE)**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	1263 à 1267	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.029.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAIXAS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	7	1268 à 1274	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.030.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CALCE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	1275 à 1280	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.032.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CALMEILLES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.032.01/A.C.C.A. CALMEILLES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	15	1281 à 1295	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.032.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS BAUX**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.032.02/Chasse Privée MAS BAUX/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1296 à 1299	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.033.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMÉLAS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.033.01/A.C.C.A. CAMÉLAS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	9	1300 à 1308	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.034.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOME**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.034.01/A.C.C.A. CAMPOME/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6052	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	6867	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7790	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	17	1309 à 1325	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.034.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOME**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.034.02/A.C.C.A. CAMPOME/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	1326	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.035.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAMPOUSSY**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.035.01/A.C.C.A. CAMPOUSSY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7791	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	17	1327 à 1343	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.035.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée BAUBY LAURENT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.035.02/Chasse Privée BAUBY LAURENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	1344 à 1348	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3712	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.036.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CANAVEILLES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4008 à 4010	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	4804 à 4805	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	20	6053 à 6072	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	8	6362 à 6369	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	20	6868 à 6887	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	12	7792 à 7803	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	18	1349 à 1366	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.036.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CANAVEILLES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.036.01.PRE/A.C.C.A. CANAVEILLES/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6073 à 6075	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6370 à 6371	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	2	6888 à 6889	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7804 à 7805	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.039.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CARAMANY**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.039.01/A.C.C.A. CARAMANY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	1367 à 1376	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.040.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASEFABRE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.040.01/A.C.C.A. CASEFABRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	1377 à 1381	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.041.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASES DE PENE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.041.01/A.C.C.A. CASES DE PENE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	1382 à 1385	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.042.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASSAGNES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.042.01/A.C.C.A. CASSAGNES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1386 à 1393	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.044.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CASTELNOU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.044.01/A.C.C.A. CASTELNOU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	1394 à 1399	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.044.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.044.03/Chasse Privée CHASSE ET LOISIR 66/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	1400 à 1402	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.045.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CATLLAR**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.045.01/A.C.C.A. CATLLAR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	18	1403 à 1420	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.045.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CATLLAR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.045.02/A.C.C.A. CATLLAR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	1421 à 1423	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.046.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CAUDIÈS DE FENOUILLEDES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4011 à 4015	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	5	4806 à 4810	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	30	1424 à 1453	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.049.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CÉRET**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	6	539 à 544	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	3	286 à 288	
Mouflon indéterminé	3	316 à 318	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.049.01/A.C.C.A. CÉRET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	13	1454 à 1466	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.049.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CÉRET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPİR/ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	<b>1</b>	<b>545</b>	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	<b>1</b>	<b>289</b>	
Mouflon indéterminé	<b>1</b>	<b>319</b>	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.049.02/A.C.C.A. CÉRET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	1467 à 1468	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.053.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. COLLIOURE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.053.01/A.C.C.A. COLLIOURE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	1469 à 1473	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.054.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CONAT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4016 à 4018	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	4811 à 4812	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.054.01/A.C.C.A. CONAT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6076	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6372	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	4	6890 à 6893	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7806 à 7807	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	1	8281	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	26	1474 à 1499	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3713	Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.054.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CONAT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.054.02/A.C.C.A. CONAT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1500 à 1503	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3714	Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.055.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORBÈRE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.055.01/A.C.C.A. CORBÈRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	1504 à 1506	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.056.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORBÈRE LES CABANES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.056.01/A.C.C.A. CORBÈRE LES CABANES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	1507 à 1511	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.057.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORNEILLA DE CONFLENT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.057.01/A.C.C.A. CORNEILLA DE CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	1512 à 1521	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.060.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORSAVY**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4019 à 4023	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	4813 à 4815	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.060.01/A.C.C.A. CORSAVY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	22	1522 à 1543	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.060.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CORSAVY**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.060.02/A.C.C.A. CORSAVY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	1544	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.061.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. COUSTOUGES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	546 à 547	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	2	290 à 291	
Mouflon indéterminé	1	320	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.061.01/A.C.C.A. COUSTOUGES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7808	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	1545 à 1554	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.061.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée VERGES JEAN LUC**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.061.02/Chasse Privée VERGES JEAN LUC/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1555 à 1558	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.063.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. CLUSES (LES)**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.063.01/A.C.C.A. CLUSES (LES)/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1559 à 1562	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.067.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ERR**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	15	4024 à 4038	du 14/09/2014 au 3ème dimanche de Novembre et du 1er samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	10	4816 à 4825	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	548 à 549	Du 01/09/2014 au 3ème dimanche de Novembre et du 1er samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours
Mouflon mâle	2	292 à 293	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.067.01/A.C.C.A. ERR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6077	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6373 à 6374	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	7	6894 à 6900	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7809 à 7810	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	4	8282 à 8285	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1563 à 1574	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	4	3715 à 3718	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.068.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESCARO**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4039 à 4041	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4826	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7811	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	1575 à 1586	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.069.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESPIRA DE L'AGLY**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.069.01/A.C.C.A. ESPIRA DE L'AGLY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	1587 à 1591	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3719	Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.069.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRAIN MILITAIRE C.P.I.S**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	1592 à 1596	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.071.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAGEL**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.071.01/A.C.C.A. ESTAGEL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	1597 à 1602	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.072.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ESTAVAR**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.072.01/A.C.C.A. ESTAVAR/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6078 à 6079	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6375 à 6377	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	5	6901 à 6905	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	7812 à 7814	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1603 à 1614	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.073.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.073.01/A.I.C.A. GRAND CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	43	1615 à 1657	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.073.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	14	4042 à 4055	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	9	4827 à 4835	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.073.02/A.I.C.A. GRAND CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.073.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. GRAND CONFLENT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.073.03/A.I.C.A. GRAND CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	24	1658 à 1681	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.074.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EUS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.074.01/A.C.C.A. EUS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	11	1682 à 1692	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.074.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EUS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.074.02/A.C.C.A. EUS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	1693	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.075.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. EYNE**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	24	4056 à 4079	du 14/09/2014 au 3ème dimanche de Novembre et du 1er samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	15	4836 à 4850	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	24	550 à 573	Du 01/09/2014 au 3ème dimanche de Novembre et du 1er samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours
Mouflon mâle	16	294 à 309	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.075.01/A.C.C.A. EYNE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6080 à 6081	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6378 à 6379	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	8	6906 à 6913	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	7815 à 7817	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	1694 à 1703	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.076.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MATASSA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.076.01/A.I.C.A. MATASSA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6082	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	6914	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7818	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	28	1704 à 1731	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	3	3720 à 3722	Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.076.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. MATASSA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.076.02/A.I.C.A. MATASSA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1732 à 1735	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.077.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FENOUILLET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4080 à 4081	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4851	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.077.01/A.C.C.A. FENOUILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	14	1736 à 1749	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.077.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FENOUILLET**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4082	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.077.02/A.C.C.A. FENOUILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.079.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CRASTRES GEORGES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4083	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1750 à 1753	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.080.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	50	4084 à 4133	du 14/09/2014 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre, tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	34	4852 à 4885	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.01/A.I.C.A. CARANCA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.080.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.02/A.I.C.A. CARANCA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6083 à 6087	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	5	6380 à 6384	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	19	6915 à 6933	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	6	7819 à 7824	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.080.02.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.02.PRE/A.I.C.A. CARANCA/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6385	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	4	6934 à 6937	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7825 à 7826	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.080.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.03/A.I.C.A. CARANCA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6088 à 6090	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	4	6386 à 6389	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	17	6938 à 6954	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	6	7827 à 7832	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.080.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.04/A.I.C.A. CARANCA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1754 à 1757	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.080.05**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.05/A.I.C.A. CARANCA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1758 à 1761	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.080.06**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARANCA**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4134 à 4135	du 14/09/2014 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre, tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4886	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.080.06/A.I.C.A. CARANCA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.081.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONTRABIOUSE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.081.01/A.C.C.A. FONTRABIOUSE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6091 à 6093	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6390 à 6392	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	6	6955 à 6960	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	7	7833 à 7839	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	1762 à 1781	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.083.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4136	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4887	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.083.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4137	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4888	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.083.02/A.I.C.A. UNION/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.083.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.083.03/A.I.C.A. UNION/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7840	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	40	1782 à 1821	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.083.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. UNION**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.083.04/A.I.C.A. UNION/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	1822 à 1827	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.084.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FOURQUES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.084.01/A.C.C.A. FOURQUES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	1828 à 1829	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.085.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FUILLA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4138 à 4140	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	4889 à 4890	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1830 à 1841	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.085.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FUILLA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.085.03/A.C.C.A. FUILLA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	1842 à 1843	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.086.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. GLORIANES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4141 à 4144	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	4891 à 4892	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.086.01/A.C.C.A. GLORIANES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	14	1844 à 1857	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.086.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée ANJORAN GILLES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4145	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	1858 à 1861	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.086.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS NOU**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.086.03/Chasse Privée MAS NOU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	1862 à 1867	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.088.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. ILLE SUR TÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.088.01/A.C.C.A. ILLE SUR TÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	14	1868 à 1881	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.091.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LAMANÈRE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.091.01/A.C.C.A. LAMANÈRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	35	1882 à 1916	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	2	3723 à 3724	Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.093.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LAROQUE DES ALBERES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.093.01/A.C.C.A. LAROQUE DES ALBERES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	1917 à 1919	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.095.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4146 à 4148	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4893	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.095.01/A.C.C.A. LATOUR DE CAROL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.095.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.05-CAMPCARDOS</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4149 à 4150	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4894	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.095.02/A.C.C.A. LATOUR DE CAROL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.095.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	574 à 580	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	4	310 à 313	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

AP 2013 / 66.095.03/A.C.C.A. LATOUR DE CAROL /

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6094 à 6096	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	4	6393 à 6396	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	15	6961 à 6975	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	6	7841 à 7846	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	18	1920 à 1937	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.095.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE CAROL**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

AP 2013 / 66.095.04/A.C.C.A. LATOUR DE CAROL/

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	6976	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7847	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.096.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LATOUR DE FRANCE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.096.01/A.C.C.A. LATOUR DE FRANCE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	7	1938 à 1944	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.097.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LESQUERDE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4151 à 4152	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4895	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.097.02/A.C.C.A. LESQUERDE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	1945 à 1952	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.097.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LESQUERDE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4153	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4896	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.097.03/A.C.C.A. LESQUERDE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.100.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LLO**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	17	4154 à 4170	du 14/09/2014 au 3ème dimanche de Novembre et du 1er samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	11	4897 à 4907	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	24	581 à 604	Du 01/09/2014 au 3ème dimanche de Novembre et du 1er samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours
Mouflon mâle	16	314 à 329	
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.100.01/A.C.C.A. LLO/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6097 à 6100	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	5	6397 à 6401	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	19	6977 à 6995	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	7	7848 à 7854	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	10	8286 à 8295	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	21	1953 à 1973	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	4	3725 à 3728	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.102.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MANTET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	22	4171 à 4192	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	15	4908 à 4922	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6402	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	3	6996 à 6998	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7855	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1974 à 1985	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.104.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CLARA/LOS MASOS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.104.01/A.I.C.A. CLARA/LOS MASOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	1986 à 1997	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.104.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CLARA/LOS MASOS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.104.02/A.I.C.A. CLARA/LOS MASOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	1998 à 1999	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.106.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MAUREILLAS LAS ILLAS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	605 à 607	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	2	330 à 331	
Mouflon indéterminé	2	321 à 322	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.106.01/A.C.C.A. MAUREILLAS LAS ILLAS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	21	2000 à 2020	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.106.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée QUINTANE KARINE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPYR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	608 à 610	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	1	332	
Mouflon indéterminé	1	323	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.106.02/Chasse Privée QUINTANE KARINE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.106.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée QUINTANE M ET N**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.106.03/Chasse Privée QUINTANE M ET N/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2021 à 2022	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3729	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.107.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MAURY**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	<b>2</b>	<b>611 à 612</b>	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	<b>1</b>	<b>333</b>	
Mouflon indéterminé	<b>1</b>	<b>324</b>	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.107.01/A.C.C.A. MAURY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	2023 à 2032	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.108.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MILLAS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.108.01/A.C.C.A. MILLAS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	2033 à 2044	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.109.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOLITG LES BAINS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.109.01/A.C.C.A. MOLITG LES BAINS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	6999	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7856	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	22	2045 à 2066	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.109.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOLITG LES BAINS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.109.02/A.C.C.A. MOLITG LES BAINS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7857	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2067 à 2069	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.111.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.111.01/A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	17	2070 à 2086	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.111.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.111.02/A.C.C.A. MONTALBA LE CHÂTEAU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	2087	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.112.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTAURIOL**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.112.01/A.C.C.A. MONTAURIOL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	2088 à 2093	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.113.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTBOLO**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4193	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.113.01/A.C.C.A. MONTBOLO/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	17	2094 à 2110	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.115.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTESQUIEU LES ALBÈRES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.115.01/A.C.C.A. MONTESQUIEU LES ALBÈRES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	2111 à 2114	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.116.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTFERRER**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.116.01/A.C.C.A. MONTFERRER/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	30	2115 à 2144	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.116.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée LES AMIS DE CAN FIGUÈRES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.116.02/Chasse Privée LES AMIS DE CAN FIGUÈRES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2145 à 2146	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.118.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MONTNER**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.118.01/A.C.C.A. MONTNER/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	2147 à 2152	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.119.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOSSET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.01/A.C.C.A. MOSSET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6101 à 6102	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6403 à 6405	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	11	7000 à 7010	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	4	7858 à 7861	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	30	2153 à 2182	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.119.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. MOSSET**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.02/A.C.C.A. MOSSET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2183 à 2184	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.119.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COMMUNE DE MOSSET**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.04/Chasse Privée COMMUNE DE MOSSET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6103 à 6104	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6406 à 6408	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	13	7011 à 7023	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	5	7862 à 7866	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	36	2185 à 2220	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.119.05**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée COBAZET**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	9	4194 à 4202	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	9	4923 à 4931	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	18	613 à 630	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	8	334 à 341	
Mouflon indéterminé	4	325 à 328	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.05/Chasse Privée COBAZET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6105 à 6108	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6409 à 6414	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	21	7024 à 7044	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	7	7867 à 7873	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	2221 à 2240	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.119.06**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TRIADO CHRISTIAN**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.06/Chasse Privée TRIADO CHRISTIAN/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2241 à 2242	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.119.07**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GAZE ERIC**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.07/Chasse Privée GAZE ERIC/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2243 à 2245	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.119.08**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée VILACECA PAUL HENRI**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.08/Chasse Privée VILACECA PAUL HENRI/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6109	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	2	7045 à 7046	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7874	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	2246 à 2251	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.119.09**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée GUIBERT CHARLOTTE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.119.09/Chasse Privée GUIBERT CHARLOTTE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2252 à 2254	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.120.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. POUJMENTI**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.120.02/A.I.C.A. POUJMENTI/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6110	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7047	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7875	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	2255 à 2264	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.121.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NÉFIACH**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.121.01/A.C.C.A. NÉFIACH/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	2265 à 2274	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.122.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4203 à 4208	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	6	4932 à 4937	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	631 à 638	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	4	342 à 345	
Mouflon indéterminé	3	329 à 331	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.122.01/A.I.C.A. LE CAILLAN/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.122.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.122.02/A.I.C.A. LE CAILLAN/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6111 à 6112	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	4	6415 à 6418	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	13	7048 à 7060	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	5	7876 à 7880	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	10	8296 à 8305	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.122.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. LE CAILLAN**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.122.03/A.I.C.A. LE CAILLAN/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	24	2275 à 2298	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.123.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. NYER**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4209 à 4212	du 14/09/2013 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre, tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	4938 à 4939	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.123.01/A.C.C.A. NYER/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7061	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7881	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	2299 à 2308	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.123.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée Réserve Naturelle de Nyer**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	17	4213 à 4229	du 14/09/2013 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre, tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	11	4940 à 4950	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.123.02/Chasse Privée Réserve Naturelle de Nyer/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7062	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7882	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.124.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONT ROMEU**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4230 à 4231	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4951	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	11	639 à 649	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	6	346 à 351	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.124.01/A.C.C.A. FONT ROMEU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6113 à 6114	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6419 à 6420	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	8	7063 à 7070	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	7883 à 7885	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	7	2309 à 2315	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.124.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONT ROMEU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.124.01.PRE/A.C.C.A. FONT ROMEU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04.REGULATION-CAMPCARDOS/CARLIT LA CALME REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6421	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	4	7071 à 7074	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7886	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.124.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 66**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4232	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4952	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	7	650 à 656	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	7	352 à 358	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

AP 2013 / 66.124.02/Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 66/

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6115	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6422 à 6423	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	8	7075 à 7082	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	7887 à 7889	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	2316 à 2321	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.124.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 67**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	<b>1</b>	<b>657</b>	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	<b>1</b>	<b>359</b>	
Mouflon indéterminé	<b>1</b>	<b>332</b>	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.124.03/Chasse Privée TERRITOIRE LLIVIA FDC 67/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.124.04.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. FONT ROMEU**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.124.04.PRE/A.C.C.A. FONT ROMEU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04.REGULATION-CAMPCARDOS/CARLIT LA CALME REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6116	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7083	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7890 à 7891	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.125.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	14	4233 à 4246	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	14	4953 à 4966	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.125.01/A.I.C.A. HAUT CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	6	6117 à 6122	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	9	6424 à 6432	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	32	7084 à 7115	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	12	7892 à 7903	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.125.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	12	658 à 669	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	5	360 à 364	
Mouflon indéterminé	3	333 à 335	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.125.02/A.I.C.A. HAUT CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	45	2322 à 2366	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.125.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. HAUT CONFLENT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4247	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4967	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	670 à 672	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	1	365	
Mouflon indéterminé	1	336	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.125.03/A.I.C.A. HAUT CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6123	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6433 à 6434	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	7	7116 à 7122	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	7904 à 7905	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.125.05**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TUÉVOL**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.125.05/Chasse Privée TUÉVOL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6124 à 6127	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	5	6435 à 6439	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	27	7123 à 7149	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	6	7906 à 7911	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	2367 à 2369	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.125.05.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée TUÉVOL**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.125.05.PRE/Chasse Privée TUÉVOL/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6440 à 6441	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	13	7150 à 7162	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	5	7912 à 7916	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.126.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OMS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.126.01/A.C.C.A. OMS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	2370 à 2379	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.127.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OPOUL PÉRILLOS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.127.01/A.C.C.A. OPOUL PÉRILLOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2380 à 2381	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.128.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OREILLA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	60	673 à 732	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	36	366 à 401	
Mouflon indéterminé	4	337 à 340	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.128.01/A.C.C.A. OREILLA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6128 à 6132	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	7	6442 à 6448	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	28	7163 à 7190	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	10	7917 à 7926	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	2382 à 2393	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.128.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OREILLA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.128.01.PRE/A.C.C.A. OREILLA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02.REGULATION-MADRES/CORONAT REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	50	7927 à 7976	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.128.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OREILLA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.128.02/A.C.C.A. OREILLA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6133	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7191	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7977	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.130.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. OSSEJA**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4248 à 4252	du 14/09/2014 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre et du 1 <sup>er</sup> samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	4968 à 4970	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.130.01/A.C.C.A. OSSEJA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7192	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7978	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	2394 à 2405	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.132.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PALAU DE CERDAGNE**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4253 à 4254	du 14/09/2014 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre et du 1 <sup>er</sup> samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	4971	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.132.01/A.C.C.A. PALAU DE CERDAGNE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6134	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7193	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	7979	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	2406 à 2417	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.137.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. LE PERTHUS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.137.01/A.C.C.A. LE PERTHUS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	9	2418 à 2426	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.139.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PÉZILLA DE CONFLENT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.139.01/A.C.C.A. PÉZILLA DE CONFLENT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	2427 à 2432	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.140.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PÉZILLA LA RIVIÈRE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	2433 à 2436	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.142.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PLANÈS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	12	4255 à 4266	du 14/09/2013 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre, tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	8	4972 à 4979	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6135 à 6136	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6449 à 6451	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	11	7194 à 7204	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	4	7980 à 7983	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	3	8306 à 8308	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	15	2437 à 2451	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.147.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	11	4267 à 4277	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	7	4980 à 4986	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	40	733 à 772	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	40	402 à 441	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.147.01/A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.147.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.147.02/A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	10	6137 à 6146	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	21	6452 à 6472	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	94	7205 à 7298	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	31	7984 à 8014	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	30	8309 à 8338	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	62	2452 à 2513	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	30	3730 à 3759	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.147.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.05-CAMPCARDOS</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4278 à 4281	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	4987 à 4989	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.147.03/A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.147.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT /CAMPCARDOS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4282 à 4286	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	4990 à 4992	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.147.05**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT /CAMPCARDOS**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4287 à 4291	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	4993 à 4995	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.147.05/A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.147.06**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4292 à 4295	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	4996 à 4998	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.147.06/A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.147.16**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	20	773 à 792	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	20	442 à 461	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.147.16/A.I.C.A. CARLIT/CAMPCARDOS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6147 à 6149	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6473 à 6478	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	27	7299 à 7325	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	9	8015 à 8023	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	8	2514 à 2521	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.148.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PORT VENDRES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2522 à 2523	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.149.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRADES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.149.01/A.C.C.A. PRADES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	2524 à 2528	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.150.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRATS DE MOLLO**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	11	4296 à 4306	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	7	4999 à 5005	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	7	341 à 347	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.150.01/A.C.C.A. PRATS DE MOLLO/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8024	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	70	2529 à 2598	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.152.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUGNANES**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4307	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	8	2599 à 2606	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3760	Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.152.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUGNANES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.152.02/A.C.C.A. PRUGNANES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2607 à 2609	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3761	Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.153.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PRUNET ET BELPUIG**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.153.01/A.C.C.A. PRUNET ET BELPUIG/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	25	2610 à 2634	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.155.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée S.C.F ECUREUIL**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	11	4308 à 4318	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	7	5006 à 5012	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8025	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	2635 à 2643	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.155.04**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. PY**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	18	4319 à 4336	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	12	5013 à 5024	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.02-CANIGOU/TRES ESTELLES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	793 à 796	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	4	462 à 465	
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.155.04/A.C.C.A. PY/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6150	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7326	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8026	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	35	2644 à 2678	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.156.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RABOUILLET**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.156.01/A.C.C.A. RABOUILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6151	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6479	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	4	7327 à 7330	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8027	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	26	2679 à 2704	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.156.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RABOUILLET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.156.02/A.C.C.A. RABOUILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2705 à 2706	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.157.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.157.01/A.C.C.A. RAILLEU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	7	6152 à 6158	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	7	6480 à 6486	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	26	7331 à 7356	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	9	8028 à 8036	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.157.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.157.01.PRE/A.C.C.A. RAILLEU/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6487	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	7	7357 à 7363	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	8037 à 8039	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.157.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RAILLEU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.157.02/A.C.C.A. RAILLEU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6159	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	2	7364 à 7365	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	8040 à 8041	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.160.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. REYNÈS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPİR/ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	797 à 804	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	4	466 à 469	
Mouflon indéterminé	3	348 à 350	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.160.01/A.C.C.A. REYNÈS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	2707 à 2726	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.160.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée MAS PARER**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPYR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	805	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	1	351	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.160.02/Chasse Privée MAS PARER/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2727 à 2729	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.160.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. REYNÈS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	806 à 807	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	1	470	
Mouflon indéterminé	2	352 à 353	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.160.03/A.C.C.A. REYNÈS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	2730 à 2734	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.165.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. RODES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.165.01/A.C.C.A. RODES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	18	2735 à 2738 et 3603 à 3615	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.166.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4337 à 4338	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5025	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.166.01/A.C.C.A. SAHORRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.166.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4339 à 4341	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5026 à 5027	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.166.02/A.C.C.A. SAHORRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.166.03**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAHORRE**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.166.03/A.C.C.A. SAHORRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	11	2739 à 2749	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.167.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAILLAGOUSE**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4342	du 14/09/2014 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre et du 1 <sup>er</sup> samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.167.01/A.C.C.A. SAILLAGOUSE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6488	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	2	7366 à 7367	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8042	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	8	2750 à 2757	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.169.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT ARNAC**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.169.01/A.C.C.A. SAINT ARNAC/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	2758 à 2763	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.170.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.170.01/A.C.C.A. SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	2764 à 2767	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.178.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT JEAN PLA DE CORTS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.178.01/A.C.C.A. SAINT JEAN PLA DE CORTS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	2768 à 2772	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.179.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT LAURENT DE CERDANS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.07-BAS VALLESPIR/ALBERES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	<b>3</b>	<b>808 à 810</b>	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	<b>1</b>	<b>471</b>	
Mouflon indéterminé	<b>1</b>	<b>354</b>	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION : 66.01-BAS VALLESPIR</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé	<b>10</b>	<b>9000 à 9009</b>	Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.179.01/A.C.C.A. SAINT LAURENT DE CERDANS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	2	7368 à 7369	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	2	8043 à 8044	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.12-BAS VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	64	2773 à 2836	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.183.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MARSAL**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4343 à 4345	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5028	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.183.01/A.C.C.A. SAINT MARSAL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	33	2837 à 2869	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.183.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MARSAL**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.183.02/A.C.C.A. SAINT MARSAL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	2870 à 2871	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.185.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT MICHEL DE LLOTTES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.185.01/A.C.C.A. SAINT MICHEL DE LLOTTES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	2872 à 2876	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.187.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4346 à 4350	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5029 à 5032	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	3	811 à 813	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	2	472 à 473	
Mouflon indéterminé	2	355 à 356	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.187.01/A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	2877 à 2886	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.187.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.187.02/A.C.C.A. SAINT PAUL DE FENOUILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	2887 à 2888	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.188.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SAINT PIERRE DELS FORCATS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	7	4351 à 4357	du 14/09/2013 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre, tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	5	5033 à 5037	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.188.01/A.C.C.A. SAINT PIERRE DELS FORCATS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6160	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6489 à 6490	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	8	7370 à 7377	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	8045 à 8047	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	2	8339 à 8340	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	16	2889 à 2904	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	2	3762 à 3763	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.190.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SALSSES LE CHÂTEAU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.190.01/A.C.C.A. SALSSES LE CHÂTEAU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	2905 à 2909	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.191.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4358	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5038	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	33	814 à 846	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	18	474 à 491	
Mouflon indéterminé	10	357 à 366	

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.191.01/A.C.C.A. SANSA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6161 à 6165	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	7	6491 à 6497	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	28	7378 à 7405	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	10	8048 à 8057	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	15	2910 à 2924	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.191.01.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.191.01.PRE/A.C.C.A. SANSA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02.REGULATION-MADRES/CORONAT REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6166 à 6167	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6498 à 6499	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	12	7406 à 7417	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	4	8058 à 8061	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.191.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SANSA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	847	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	1	367	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.191.02/A.C.C.A. SANSA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.194.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SERRALONGUE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.194.01/A.C.C.A. SERRALONGUE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	30	2925 à 2954	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.196.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SORÈDE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.196.01/A.C.C.A. SORÈDE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	2955 à 2957	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.197.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOUANYAS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.197.01/A.C.C.A. SOUANYAS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6168	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7418	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8062	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	9	2958 à 2966	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.198.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOURNIA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.198.01/A.C.C.A. SOURNIA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6169	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6500	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	4	7419 à 7422	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8063	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	32	2967 à 2998	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.198.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. SOURNIA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.198.02/A.C.C.A. SOURNIA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	1	7423	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8064	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	2999	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.199.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAILLET**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.199.01/A.C.C.A. TAILLET/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	8	3000 à 3007	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.202.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TARERACH**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.202.01/A.C.C.A. TARERACH/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	3008 à 3017	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.203.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAULIS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4359 à 4360	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5039	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.203.01/A.C.C.A. TAULIS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	9	3018 à 3026	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.205.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TAUTAVEL**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.06-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	848 à 851	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	2	492 à 493	
Mouflon indéterminé	2	368 à 369	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.205.01/A.C.C.A. TAUTAVEL/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	3027 à 3032	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.206.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TECH (LE)**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4361 à 4364	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5040 à 5041	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.01-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	5	370 à 374	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.206.01/A.C.C.A. TECH (LE)**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	32	3033 à 3064	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.206.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée CASSE JEAN PIERRE**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.206.02/Chasse Privée CASSE JEAN PIERRE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	3065	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.207.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TERRATS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.207.01/A.C.C.A. TERRATS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	3066 à 3071	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.210.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.I.C.A. THUIR**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	11	3072 à 3082	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.211.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TORDÈRES**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.211.01/A.C.C.A. TORDÈRES/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	3083 à 3086	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.215.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TRÉVILLACH**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.215.01/A.C.C.A. TRÉVILLACH/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	3087 à 3096	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.216.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. TRILLA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.216.01/A.C.C.A. TRILLA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	3097 à 3102	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.219.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. URBANYA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	4	852 à 855	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	1	494	
Mouflon indéterminé	2	375 à 376	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.219.01/A.C.C.A. URBANYA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6501 à 6502	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes	9	7424 à 7432	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	3	8065 à 8067	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	20	3103 à 3122	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.220.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALCEBOLLERE**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.03-PUIGMAL			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	10	4365 à 4374	du 14/09/2014 au 3 <sup>ème</sup> dimanche de Novembre et du 1 <sup>er</sup> samedi de janvier au 31 /01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	7	5042 à 5048	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.220.01/A.C.C.A. VALCEBOLLERE/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6503	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé	1	8068	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage	1	8341	Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	3123 à 3134	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.221.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VALMANYA**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4375 à 4378	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5049 à 5050	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	3135 à 3144	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage	1	3764	Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.222.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VERNET LES BAINS**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4379 à 4382	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5051 à 5052	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	3145 à 3149	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.230.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VINÇA**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.230.01/A.C.C.A. VINÇA/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3150 à 3152	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.231.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VINGRAU**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.231.01/A.C.C.A. VINGRAU/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	3153 à 3156	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.233.01**

**Bénéficiaire plan de chasse : A.C.C.A. VIVÈS**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.233.01/A.C.C.A. VIVÈS/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	3157 à 3166	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.233.02**

**Bénéficiaire plan de chasse : Chasse Privée SAQUE JOSÉ**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.233.02/Chasse Privée SAQUE JOSÉ/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	3167 à 3169	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.ALB.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.ALB.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	3170 à 3171	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.ALB.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.ALB.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	3172 à 3174	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BAG.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BAG.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	3175	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BAG.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BAG.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	3176 à 3178	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BAG.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BAG.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.02-CORBIERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	3179 à 3180	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.BAR.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	11	6170 à 6180	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	7	6504 à 6510	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	39	7433 à 7471	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	10	8069 à 8078	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	16	3181 à 3196	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.BAR.1.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6181 à 6183	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6511 à 6513	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	16	7472 à 7487	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	5	8079 à 8083	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BAR.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	856 à 857	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	2	495 à 496	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BAR.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6184 à 6187	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	7	7488 à 7494	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	8084 à 8087	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	3197 à 3203	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BAR.2.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6188	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	4	7495 à 7498	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8088	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.BOH.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4383	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	9	3204 à 3212	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.BOH.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4384	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	3213	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BOH.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BOH.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8089	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	18	3214 à 3231	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.BOH.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4385	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BOH.4/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8090	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	15	3232 à 3246	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BOH.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BOH.5/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	1	3247	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.BVA.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4386	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5053 à 5054	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	11	3248 à 3258	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.BVA.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.BVA.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	3259	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAL.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	12	4387 à 4398	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5055 à 5058	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAL.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	6	8091 à 8096	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAN.10**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4399	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5059 à 5060	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAN.10/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	3260 à 3265	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAN.11**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4400 à 4405	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5061 à 5064	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	3266 à 3273	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAN.12**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4406 à 4411	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5065 à 5068	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	3274 à 3276, 3601	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAN.13**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	25	4412 à 4436	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	11	5069 à 5079	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAN.13/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8097 à 8098	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAN.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4437 à 4440	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5080 à 5083	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAN.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8099	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3277 à 3281	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAN.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4441 à 4444	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5084 à 5085	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	3282 à 3283	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAN.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	3	4445 à 4447	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5086	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAN.5/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	3284 à 3287	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAN.6**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4448 à 4451	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5087 à 5088	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAN.6/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3288 à 3290	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAN.7**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4452	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5089 à 5090	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3291 à 3295	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAN.8**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4453 à 4456	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	5091 à 5093	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3296 à 3300	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAN.9**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	8	4457 à 4464	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5094	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAN.9/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.carlit.sanitaire**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAS.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAS.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6221	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6541	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	3	7655 à 7657	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8100	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	3301 à 3309	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAS.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8106	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	3310 à 3314	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAS.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	3315 à 3319	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.1/2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	8	858 à 865	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	10	377 à 386	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAY.1/2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6189	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6514	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	4	7499 à 7502	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	6	8107 à 8112	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CAY.1/2.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	2	7503 à 7504	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	866 à 875	Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	7	497 à 503	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAY.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	5	6190 à 6194	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6515 à 6517	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	20	7505 à 7524	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	4	8113 à 8116	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	3320 à 3323	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.3.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6195	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	4	7525 à 7528	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8117	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.04-PERIC GALBE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4465	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5095 à 5096	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	2	876 à 877	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	2	504 à 505	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAY.4/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	3	7529 à 7531	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8118 à 8119	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	3324 à 3331	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.4.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAY.4.PRE/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8120	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.04-PERIC GALBE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4466	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5097 à 5098	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.04-CARLIT/PERIC			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Du 1/09/2014 au 31 /01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	3	387 à 389	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAY.5/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6196	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	3	7532 à 7534	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8121 à 8122	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	10	3332 à 3341	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CAY.5.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CAY.5.PRE/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6197	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	1	7535	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8123	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CDP.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4467	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5099	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé	24	390 à 413	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CDP.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6198 à 6199	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	5	7536 à 7540	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8124 à 8125	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	3342 à 3345	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CDP.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4468	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5100	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.  
 (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.  
 (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	10	878 à 887	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	6	506 à 511	
Mouflon indéterminé	2	414 à 415	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CDP.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6200 à 6203	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6518 à 6520	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	10	7541 à 7550	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8126 à 8127	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3346 à 3348	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CDP.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	5	888 à 892	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	4	512 à 515	
Mouflon indéterminé	1	416	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CDP.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	2	7551 à 7552	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	3	8128 à 8130	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CER.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CER.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.13 -ALBERES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3349 à 3351	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CLR.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CLR.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	4	6204 à 6207	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6521 à 6523	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	16	7553 à 7568	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	5	8131 à 8135	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	3352 à 3359	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CLR.1.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CLR.1.PRE/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6208	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6524	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	9	7569 à 7577	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	3	8136 à 8138	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CLR/CDL.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6209 à 6211	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	6	6525 à 6530	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	22	7578 à 7599	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	16	8139 à 8154	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	8	3360 à 3367	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CLR/CDL/1.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CLR/CDL/1.PRE/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6212	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6531 à 6532	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	16	7600 à 7615	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	5	8155 à 8159	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.COF.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.COF.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8160	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3368 à 3370	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.COF.10**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4469	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5101	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	3371 à 3373	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.COF.11**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4470	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	3374 à 3375	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.COF.12**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4471	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5102	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	3376 à 3379	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.COF.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.COF.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	6	3380 à 3385	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.COF.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4472	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.06-TRES ESTELLE/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8161	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	3386 à 3391	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.COF.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.COF.4/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3392 à 3396	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.COF.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4473	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	3397 à 3401	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.COF.8**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.COF.8/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOU/CONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	3402 à 3403	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.COF.9**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.COF.9/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.09-CANIGOUCONFLENT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	3404 à 3405	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.COT.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4474 à 4475	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5103	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6222	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	3	8162 à 8164	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	3406 à 3410	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.COT.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.COT.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6223	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8166 à 8167	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	8	3411 à 3418	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CRA.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CRA.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6213 à 6215	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6533 à 6534	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	7	7616 à 7622	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	3	8169 à 8171	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	3	3419 à 3421	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CRA.1.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CRA.1.PRE/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

**CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6535	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	4	7623 à 7626	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8172	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

**CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :**

Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.CRA.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.CRA.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	1	7658	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8173	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.CRA.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.05-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	1	7659	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8175	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.07-PUIGMAL/CARANCA OUEST			
Type de prélèvement	Attributions	N° bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	1	3422	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.ENT.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4476 à 4481	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	5104 à 5106	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.ENT.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.ENT.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4482 à 4483	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5107	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.FED.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.FED.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	3423 à 3434	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.FED.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.FED.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.01-TET/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	1	6224	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	1	7660	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8177	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	3435 à 3444	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.FED.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.FED.5/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	3445 à 3448	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.FPD.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4484	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5108	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.FPD.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6216 à 6218	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	3	6536 à 6538	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	11	7627 à 7637	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	3	8180 à 8182	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3449 à 3453	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.FPD.3.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.03.REGULATION-CAPCIR/GARROTXES REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6539	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	6	7638 à 7643	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8183	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.FPD.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.FPD.4/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.05-CAPCIR/GARROTXES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	3454 à 3455	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.FRU.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4485	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.FRU.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04-CAMPCARDOS/CARLIT/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	3	6225 à 6227	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	4	6542 à 6545	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	10	7661 à 7670	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	3	8184 à 8186	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.06-CARLIT/CAMPCARDOS/LA CALME			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	7	3456 à 3462	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.FRU.1.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04.REGULATION-CAMPCARDOS/CARLIT LA CALME REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6540	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	5	7644 à 7648	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8204 à 8205	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.FRU.2.PRE**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.04.REGULATION-CAMPCARDOS/CARLIT LA CALME REGULATION			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6219 à 6220	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	6	7649 à 7654	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	2	8206 à 8207	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé			<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuuillèdes, Corbières.</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.10**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4486 à 4489	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	5109 à 5111	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.10/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3463 à 3467	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.HVA.11**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4490 à 4493	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5112 à 5115	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	4	3468 à 3471	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.HVA.12**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4494 à 4495	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	1	5116	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.12/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	12	3472 à 3483	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4496 à 4501	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5117 à 5120	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3484 à 3486, 3602	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.10-PIEMONT DU CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	9	3487 à 3495	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.4**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4502 à 4507	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	5	5121 à 5125	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.4/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	16	3496 à 3511	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.HVA.5**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	6	4508 à 4513	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	5	5126 à 5130	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8208	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	10	3512 à 3521	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.6**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4514 à 4517	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	3	5131 à 5133	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.6/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.07-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	1	8209	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	19	3522 à 3540	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.HVA.7**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4518	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	19	3541 à 3559	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.8**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	5	4519 à 4523	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	5	5134 à 5138	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.8/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	3	3560 à 3562	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.HVA.9**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.01-CANIGOU			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4524 à 4527	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	4	5139 à 5142	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.HVA.9/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.11-HAUT VALLESPIR			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	3563 à 3564	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.MAG.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4528	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours
Isard jeune non sexé (2)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	5	3565 à 3569	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.MAG.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.08-FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	1	4529	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.MAG.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.03-BOUCHEVILLE/FENOUILLEDES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	2	3570 à 3571	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenouillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.NUR.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.07-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	4	4530 à 4533	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5143 à 5144	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.05-MADRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	5	893 à 897	Du 1/09/2014 au 28 /02/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	5	516 à 520	
Mouflon indéterminé	5	417 à 421	

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.NUR.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6228 à 6229	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	1	6546	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum)</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	5	7671 à 7675	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	8	8210 à 8217	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	5	3572 à 3576	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet



## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.NUR.3**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.NUR.3/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION : 66.02-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle	2	6230 à 6231	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Daguet et cerf 4 cors	2	6547 à 6548	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Biche et jeunes	12	7676 à 7687	<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation). le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Cerf indéterminé	8	8226 à 8233	Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.04-MADRES/CORONAT			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	12	3577 à 3588	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.REA.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)			<i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)			
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux</p>
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.REA.1/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.14-ASPRES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuil indéterminé	2	3589 à 3590	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuil prémarquage			Sans objet

**Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015**

**Réf Territoire : 66.TES.1**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

<b>ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4534 à 4535	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5145 à 5146	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

<b>MOUFLON - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau			
Mouflon mâle			
Mouflon indéterminé			

<b>DAIM - UNITE DE GESTION :</b>			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	6	3591 à 3596	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet

## Annexe 2 à l'Arrêté Préfectoral portant attribution de plans de chasse individuels pour l'année cynégétique 2014/2015

**Réf Territoire : 66.TES.2**

**Bénéficiaire plan de chasse : O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT**

ISARD - UNITE DE GESTION : 66.02-CARANCA/CAMBRE D'AZE			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Isard adulte Non sexé (1)	2	4536 à 4537	du 14/09/2014 au 31/01/2015 tous les jours  <i>La carte de prélèvement correspondante doit être complétée immédiatement sur le terrain après avoir apposé le bracelet de prélèvement.</i>
Isard jeune non sexé (2)	2	5147 à 5148	
Isard indéterminé (3)			

- (1) – Isard jeune = mâle ou femelle de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> année maximum ou isard dont les cornes ne dépassent pas la hauteur des oreilles.
- (2) – Isard Adulte = mâle ou femelle adultes de 4<sup>ème</sup> année et plus ou isard dont les cornes dépassent la hauteur des oreilles.
- (3) - Isard indéterminé = mâle ou femelle de sexe et d'âge indéterminé.

MOUFLON - UNITE DE GESTION : 66.02-CANIGOU/TRES ESTELLES			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Mouflon femelle agneau	1	898	Du 1/09/2014 au 31/01/2015, tous les jours.
Mouflon mâle	3	521 à 523	
Mouflon indéterminé			

DAIM - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Daim indéterminé			Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum): du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours  Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) : du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux
Daim prémarquage			Sans objet

**AP 2013 / 66.TES.2/O.N.F. OFFICE NATIONAL DE LA FORÊT/**

CERF/BICHE - UNITE DE GESTION :			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Cerf mâle			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, Tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 11/10/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Daguet et cerf 4 cors			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Biche et jeunes			<p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum):</b> du 01/09/2014 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée):</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, (La date de clôture est repoussée au 28/02/2015 pour les territoires en régulation).</p>
Cerf indéterminé			Voir modalités ci-dessus en fonction du sexe et de la classe d'âge concernée
Cerf prémarquage			Sans objet

CHEVREUIL - UNITE DE GESTION : 66.08-TRES ESTELLES/CARANCA EST			
Type de prélèvement	Attributions	N°bracelet	Modes, Périodes et Jours de chasse spécifiques à l'unité de gestion
Chevreuril indéterminé	4	3597 à 3600	<p><b>Tir d'été (A l'Approche ou à l'Affût en individuel ou par équipe de 4 Maximum) prélèvement maximum de 1/3 du plan de chasse:</b> du 01/06/2014 au 13/09/2015, tous les jours</p> <p><b>Approche, Affut (en individuel ou par équipe de 4 Maximum) :</b> du 14/09/2015 au 28/02/2015, tous les jours</p> <p><b>Battue (7 chasseurs minimum ou 5 dans le cas où une seule équipe est constituée) :</b> du 14/09/2014 au 31/01/2015, Samedi, Dimanche, Mercredi, et jours fériés légaux, et du 14/09/2014 au 28/02/2015 pour les UG Albères, Aspres, Boucheville -Fenuillèdes, Corbières.</p> <p>le vendredi pourra être retenu parmi les 3 jours de chasse par semaine sur autorisation préalable de l'Office National des Forêts</p>
Chevreuril prémarquage			Sans objet